

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril a à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 3 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 25

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - Mme CAUQUIL - M. CHAULET - Mme ESPIÉ - M. BACHELLERIE - Mme CONNEFROY - Mme FAUCHÉ - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - M. GHION - Mme PUJO - M. GARROUSSIA - Mme MARIE - M. FAURE - Mme GHIO - Mme LALANNE.

Excusés donnant pouvoir :

M. JAFFRES à M. CAMAZZOLA
M. GEYRES à M. BACHELLERIE
Mme COUDERC à Mme BRANA
M. LAVIGNE à Mme CAUQUIL
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme ROSINA à M. GARROUSSIA
M. RIVIERE à Mme GHIO

Absent excusé: M. CAVALIERE

Absente : Mme CAZES

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire : Mme Maëlle PUJO

Objet : Adoption du règlement budgétaire financier.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune de Vic-Fezensac est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier (document annexé) de la commune de Vic-Fezensac.
- De préciser que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune ainsi qu'au budget annexe festivités;

Publié le 22/04/2026

Transmis en Préfecture le 22/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Vic-Fezensac le 20 avril 2026

Madame le Maire
Barbara NETO

